

# Réduction du protoxyde d'azote in dans l'usines d'incinération des boues

# Équilibrer les émissions de CO<sub>2</sub> par des projets de compensation

En 2022, les émissions de CO<sub>2</sub> n'ont jamais été aussi élevées. Toutefois, l'accord de Paris sur le climat avait notamment pour objectif de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Le changement climatique est l'un des sujets brûlants de ces dernières années. Les émissions de gaz à effet de serre sont un facteur essentiel du réchauffement climatique. La communauté internationale semble enfin en prendre conscience.

Dans le cadre de l'accord de Paris sur la protection du climat et de la loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de nombreuses installations industrielles, qui émettent des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, sont obligées de réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>. Pour des mesures supplémentaires allant au-delà des exigences légales, l'OFEV peut délivrer des attestations négociables, qui peuvent ensuite être revendues à la Fondation KliK contre une compensation CO<sub>2</sub>. Ceci s'applique également aux usines d'incinération des boues de traitement des eaux usées.

Ces usines incinèrent les boues de traitement provenant des stations d'épuration pour ensuite les éliminer ou, à l'avenir, récupérer le phosphore des cendres. Lors de la combustion, du protoxyde d'azote se dégage en plus du CO<sub>2</sub>. Le protoxyde d'azote, un gaz à effet de serre très puissant, se forme lors de la combustion incomplète de l'ammoniac. Il est environ 300 fois plus nocif pour le climat que le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et a une durée de vie moyenne dans l'atmosphère de plus de 100 ans.

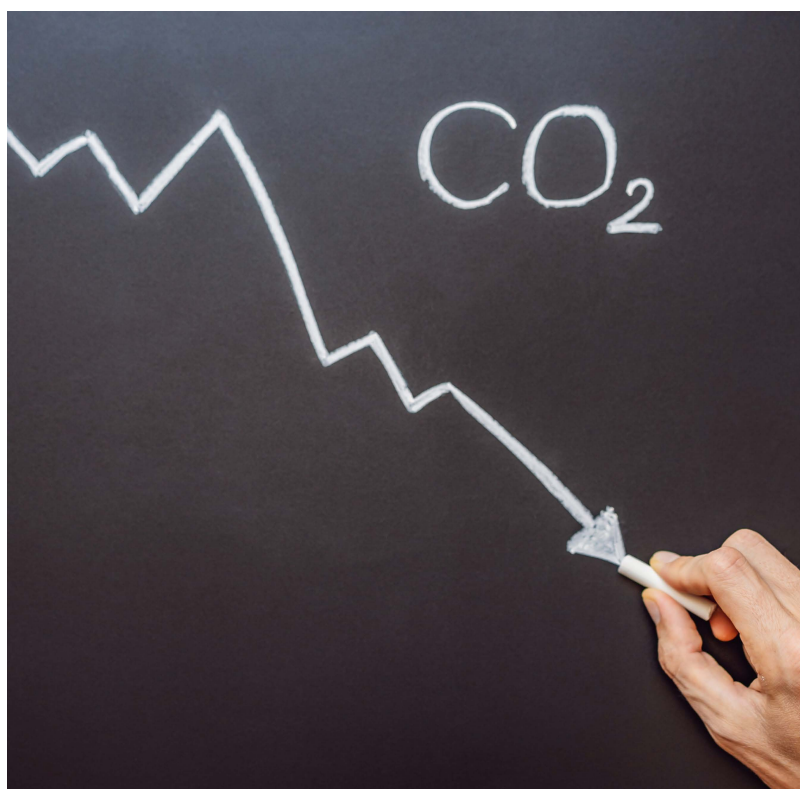
Afin de réduire ces émissions, les exploitants des centrales sont in-

cités à réduire leurs émissions pour atteindre les objectifs climatiques nationaux.

Il s'agit d'une étape importante pour réduire les émissions des incinérateurs de boues d'épuration. Ces dernières années, de plus en plus de personnes ont prôné une approche plus consciente de notre

environnement. Grâce au soutien financier de projets de protection du climat, nous pouvons garantir, pour l'avenir, une réduction des émissions provenant des usines d'incinération des boues provenant du traitement des eaux usées.

Le gouvernement fédéral émet des attestations nationales et internationales afin d'équilibrer les émissions. Ces attestations peuvent ensuite être vendues à la Fondation KliK une fois qu'elles ont été approuvées par l'organisme de validation et de vérification (OVV). L'émission de ces attestations vise à diminuer les émissions et à protéger l'environnement.



## L'OFEV émet des certificats de compensation pour les économies de CO<sub>2</sub>

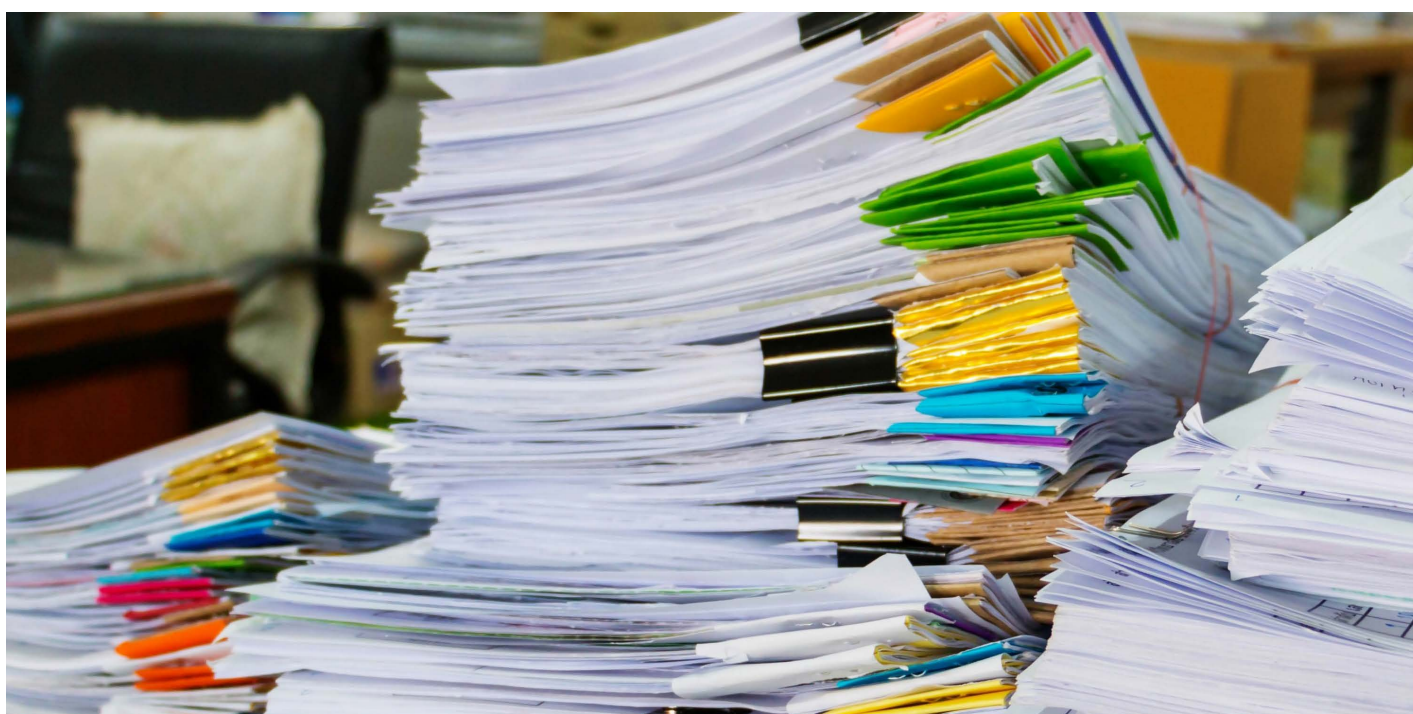
La Confédération suisse a mis en place un projet de compensation en vue de répondre aux objectifs climatiques. D'ici 2030, les émissions de protoxyde d'azote en Suisse devraient ainsi être réduites de 50 % par rapport à 1990. Cette réduction des émissions est une étape importante pour que la Suisse puisse atteindre l'objectif de la neutralité du CO<sub>2</sub> d'ici 2050.

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, la Suisse a notamment adopté une loi sur le CO<sub>2</sub>, qui prévoit en particulier la compensation de CO<sub>2</sub>. Avec l'émission de ces attestations, la Suisse franchit un pas important dans la réduction des émissions. Les installations d'incinération des boues de traitement des eaux usées et toutes les

branches d'activité qui produisent du CO<sub>2</sub> sont donc sollicitées pour réduire une partie du CO<sub>2</sub> grâce à des projets de compensation. Cette mesure importante vise à garantir une réduction supplémentaire des émissions. Elle constitue également une étape importante vers le développement durable et contribue à atteindre les objectifs

de l'Accord de Paris sur le climat. La réglementation CO<sub>2</sub> prévoit des exigences strictes pour l'établissement des documents relatifs à la réduction des émissions. C'est là que nous intervenons. Nous nous occupons de toutes les tâches. En tant que client, vous ne vous préoccupez de rien pour obtenir les attestations de la catégorie 8: Réduction N<sub>2</sub>O (éviter et substituer de protoxyde d'azote «N<sub>2</sub>O»).

Dans le passé, nous avons pu accompagner plusieurs incinérateurs de boues d'épuration en Suisse dans la préparation de leurs descriptions de projet et leur suivi. Nous nous tenons également à votre disposition avec notre vaste expérience et nos connaissances professionnelles.





# Réduction du protoxyde les options de procédure

Pour réduire le protoxyde d'azote dans les incinérateurs de boues d'épuration, il convient de prendre certaines mesures pour adapter les installations. En fonction du procédé le plus adapté à votre installation, WASCOM AG se tient à votre disposition pour vous aider à faire votre choix.

Deux procédés principaux sont actuellement utilisés en Suisse pour réduire le protoxyde d'azote lors de l'incinération des boues d'épuration. D'une part, la post-combustion peut être augmentée de 50 à 100°C, dans les mêmes conditions de fonctionnement, et ne nécessite donc pas de gros investissements supplémentaires. Les émissions de protoxyde d'azote peuvent être réduites d'environ 70 %. D'autre part, une épuration régénérative des gaz de combustion en tant qu'étape prolongée du processus de combustion est également possible. Le RTO est un système

d'épuration entièrement automatique des gaz de combustion basé sur le principe de l'oxydation thermique régénérative en combinaison avec un système de dénitrification. Ce système est facile d'utilisation, efficace et puissant. Il est idéal pour les grands et les petits systèmes d'épuration des gaz de combustion et peut être utilisé dans une large gamme d'environnements. Il est ainsi possible d'atteindre un degré de séparation de plus de 90 %. Bien sûr, d'autres méthodes sont également disponibles. Nous pouvons apporter notre assistance dans tous les procédés conventionnels approuvés par le gouvernement fédéral.



# WASCOM AG en tant que Partenaire de conseil et de soutien

WASCOM AG est spécialisée dans le conseil et l'assistance pour les installations d'incinération des boues d'épuration, sur le thème de la réduction du protoxyde d'azote. Ces dernières années, la demande s'est amplifiée, en raison du renforcement des réglementations environnementales qui imposent une réduction de l'utilisation du protoxyde d'azote.

WASCOM AG s'occupe du développement de projets, du conseil, de l'exécution de projets destinés à éviter et à réduire le protoxyde d'azote. Nous formons l'interface entre le client et l'OFEV (Office fédéral de l'environnement), les OVV (organismes de validation et de vérification) et le KliK (Fondation pour la protection du climat et la compensation CO<sub>2</sub>). Nous créons toutes les descriptions de projet requises et assurons le suivi nécessaire afin que les gestionnaires de système reçoivent les certificats conformément à la loi CO<sub>2</sub> et puissent les vendre à la Fondation KliK.

Nous soutenons nos partenaires et clients dans la complexité des tâches relatives à l'enregistrement des valeurs d'émission et d'efficacité et conservons tous les documents nécessaires de manière claire et nette. De plus, nous aidons nos partenaires dans toute l'Europe à se conformer à l'obligation de documentation et à préparer tous les documents nécessaires à la certification des réductions d'émissions dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat.

Nous soulageons nos partenaires et clients et facilitons grandement leur travail. En impliquant WASCOM

AG dans le processus, nos clients peuvent se concentrer sur leur cœur de métier.

Si vous souhaitez réduire le protoxyde d'azote lors de l'incinération des boues d'épuration, nous pouvons vous aider avec les documents nécessaires. Grâce à notre expérience longue de plusieurs années dans l'établissement de projets de compensation, nous pouvons traiter et vous fournir les documents nécessaires rapidement et facilement.

Si vous décidez d'un projet de compensation, vous devez soumettre divers documents à différentes institutions, telles que l'OFEV, l'organisme de validation et de vérification et à la Fondation KliK. Ces documents comprennent, entre autres, une description du projet, un suivi annuel et un échéancier. Nous pouvons vous aider à créer ces documents et nous assurer que toutes les informations dont vous avez besoin sont incluses. Nous avons une vaste expérience dans la planification et l'organisation de projets de compensation et pouvons vous aider dans tous les aspects de votre projet. Nous pouvons également gérer le volet financier de votre projet et nous assurer que vous obtenez les fonds dont vous avez besoin. Contactez-nous. Nous nous ferons un plaisir de vous aider à préparer les documents nécessaires.





**WASCOM AG**

Allmendstrasse 6 | CH-6210 Sursee | +41 41 510 95 80

info@wascom.ch | wascom.ch | **Économies de CO<sub>2</sub> grâce à la réduction du protoxyde d'azote**

